

(à rappeler dans toute correspondance)

**MAIRIE de SAINT-JUST
SAINT-RAMBERT**

Affichage dépôt de dossier :
27/06/2024

DOSSIER N° PC 042 279 21 M0159 M01
Déposé le : 27/06/2024
Et complété le
Sur un terrain sis à : 5 IMPASSE DES MYOSOTIS
279 AP 652
Pour : Construction d'une maison individuelle

DESTINATAIRE

Monsieur **SERVOZ Jacques**
Madame **SERVOZ Anne**

**5 IMPASSE DES MYOSOTIS
42170 ST JUST ST RAMBERT**

**CERTIFICAT DE PERMIS TACITE
DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE**

Le Maire au nom de la commune certifie que **Monsieur SERVOZ Jacques, Madame SERVOZ Anne** est (sont) titulaire(s) depuis le 13 novembre 2024 d'un permis de construire enregistré sous le numéro PC 042 279 21 M0159 M01 pour le projet ci-dessus référencé.

Les prescriptions émises dans les avis ci-joints par Loire Forez agglomération service cycle de l'eau, service eau potable et par la SAUR devront être impérativement respectées.

Ce dossier sera transmis au préfet ou à son délégué dans les conditions définies aux articles L. 2131-1 et L. 2131-2 du code général des collectivités territoriales

Conformément à l'article R.452-1 du code de l'urbanisme, les travaux de démolition ne peuvent être entrepris avant quinze jours après la date d'autorisation.

Ce certificat est délivré en application de l'article R.424-13 du code de l'urbanisme.

A SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT, le 22/11/2024

Le Maire

Olivier JOLY

